

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 43, après la seconde occurrence du mot :

« énergie » »,

insérer les mots :

« , le mot : « souterrains » est remplacé par le mot : « souterrain » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel